

Auteur(s) : Carolien Claeys
Daan Van der Meersch

Classification :	Néant
Numéro :	Ref. 2018-01-17-DVDM-5-3-1-FR
Date :	17/01/2018
Titre :	Manuel pour la transmission des données dans le cadre de l'inventaire physique

Résumé :	Le présent manuel décrit comment le formulaire Excel doit être complété dans le cadre de la transmission des données de l'inventaire physique
-----------------	---

Date de mise en application :	15/09/2020
--------------------------------------	------------

Approbation du document

<u>Révision</u>	<u>Auteur</u>	<u>Vérification</u>	<u>Approbation</u>
2	D. Van der Meersch	A. Janssens	A. Janssens
		V. Schrayen	V. Schrayen

Diffusion

Interne : GLMI, IAI, BVVER, NBI
Externe : Organismes agréés de contrôle physique, Bel V, experts agréés en contrôle physique, exploitants des établissements classés des classes I, II et III

Table des matières

1.	Objectif	3
2.	Champ d'application	3
3.	Terminologie	3
4.	Instructions pour compléter le formulaire	3
4.1.	INFORMATIONS GENERALES.....	5
4.2.	APPAREILS A RAYONNEMENT X.....	8
4.3.	APPAREILS MEDICAUX A RAYONNEMENT X ET ACCELERATEURS MEDICAUX.....	8
4.4.	SOURCES SCELLÉES	10
4.5.	ACCELERATEURS.....	12
4.6.	RADIOPHYSIQUE MEDICALE	13

Journal de l'historique du document

Révision	Date révision	Description de la modification	Auteur
1	04/10/2019	Clarification des données demandées et modification du statut de certains champs.	C. Claeys
2	01/10/2020	La colonne 1 (OE) est rendue obligatoire et la colonne 2 (OE Name+ Address) est rendue facultative. Clarification de la colonne 47 (MRP/VET_status)	D. Van der Meersch

1. Objectif

La présente note a pour but de décrire comment les données, telles que prévues par le Règlement technique, doivent être introduites dans un fichier Excel développé à cet effet par l'Agence.

2. Champ d'application

Cette note s'applique à la transmission de données dans le cadre du Règlement technique relatif aux établissements des classes I, II et III pris en application de l'article 23.1.6 du RGPRI.

3. Terminologie

RGPRI	Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.
Règlement technique	Règlement technique de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 31/01/2019 déterminant les modalités de transmission de certaines données de l'inventaire des établissements classés en classe I, II et III à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.
Item	Une source scellée ou un appareil visé à l'article 2 du Règlement technique.

4. Instructions pour compléter le formulaire

Au cours de la première semaine de chaque mois, l'organisme agréé ou l'expert agréé employé par l'exploitant doit transmettre à l'Agence les données visées à l'article 3 du Règlement technique.

Si aucune donnée de la dernière version transmise n'a été modifiée, une nouvelle transmission de données n'a pas lieu d'être.

Cette transmission de données peut s'effectuer en utilisant le formulaire standard dont le modèle a été défini par l'Agence. Ce formulaire est disponible sous format électronique sur la plateforme Data-Exchange. Chaque ligne du formulaire Excel porte sur un seul item.

Une fois dûment complété, le formulaire standard peut être transmis à l'Agence sur la plateforme Data-Exchange (DXP). Tout autre mode d'envoi (automatisé) et tout autre format doivent être préalablement convenus avec l'Agence (ex. service web automatisé). Une demande à cet effet peut être envoyée via pointcontact@fanc.fgov.be.

Lorsque la valeur à encoder doit être choisie à partir d'une liste déroulante, il est possible de l'écrire dans la case correspondante (sans faute de frappe !) ou de sélectionner le code correspondant. La dernière version des listes déroulantes peut être consultée en utilisant les onglets correspondants sur le formulaire standard mis à disposition sur la DXP.

p.ex.

license_item_type (4)
Co-60
MedRX Micro PET-CT device - fixed

ou

license_item_type (4)
126
2

Les valeurs qui ne correspondent pas aux règles énoncées ci-après en matière de formatage ne pourront être enregistrées. Les vérifications nécessaires se feront automatiquement sur la DXP. A la suite de chaque téléchargement d'un formulaire rempli « filename.xlsx », le feedback sera disponible via l'onglet « Download file package ». Dans le document "filename_ProcessingResults.xlsx", chaque item aura un code en couleur (vert, orange, rouge) et un message d'erreur sera affiché dans la dernière colonne.

Remarque : si au moins un item donne un message d'erreur, le fichier entier sera refusé pour téléchargement par la plateforme DXP.

Voir également les FAQ sur le site web.

4.1. INFORMATIONS GENERALES

Colonne 1: OE

Format : Les lettres « OE » suivies de 7 chiffres p.ex. « OE-1234567 ».

Statut : Obligatoire (à partir du 01/01/2021).

Détails : Le numéro unique attribué par l'Agence à un établissement classé d'un exploitant. Ce numéro est renseigné en bas de page de l'autorisation de création et d'exploitation de l'établissement classé.

Colonne 2: OE Name+ Address

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Facultative (à partir du 01/01/2021)

Détails : Possibilité d'indiquer le nom de l'exploitant et l'adresse du siège d'exploitation de l'établissement classé pour préciser quel site est concerné. Ce champ peut être complété à titre d'information à partir du 01/01/2021.

Colonne 3: Unique Identification Number

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire.

Détails : Un numéro unique, clair, physiquement visible et durablement apposé par le fabricant. Il prend souvent la forme d'un numéro de série présent sur un item. Dans la pratique, le numéro de série d'une source scellée ne pourra être retrouvé que sur base du certificat de la source. Si aucun numéro d'identification unique n'a été attribué par le fabricant (ex. la source est ancienne), l'exploitant doit lui-même lui attribuer un numéro d'identification unique en utilisant le « générateur de numéros » afin d'éviter que deux numéros de sources identiques soient en circulation. Ce numéro unique doit rester le même durant toute la durée de vie de l'item.

Ce générateur est disponible sur le Platform DXP sous l'onglet « Item Number Generator ».

Colonne 4: License_item_type

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire.

Détails : Identification de l'item de l'inventaire.

L'isotope dans le cas d'une source scellée.

Le nom utilisé à l'article 1^{er} de l'autorisation de création et d'exploitation dans le cas d'un appareil.

REM : Si l'appareil en question est un accélérateur utilisé à des fins d'exposition médicale ou un appareil RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes, la valeur doit être choisie en tenant compte de la possibilité de fixer ou non cet accélérateur ou appareil au mur, au plafond ou au sol.

ex. pour un appareil à rayonnement X sur roulettes qui est utilisé exclusivement dans un seul local de l'établissement, il convient de sélectionner « MedRX X-ray device fixed_not attached » plutôt que « MedRX X-ray device fixed »

Colonne 5: Use

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 6 a été complétée).

Détails : Application(s) pour laquelle(lesquelles) l'item est utilisé.

Les colonnes 5 et 6 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 6: New Use

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 5 est vide.

Détails : Application(s) pour laquelle(lesquelles) l'item est utilisé lorsque celle(s)-ci n'apparaissent pas dans la liste déroulante de la colonne 5.

Les colonnes 5 et 6 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 7: Distributer

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 8 a été complétée).

Détails : Nom du fournisseur. Si le fournisseur de l'item est inconnu, il convient de sélectionner 'UNKNOWN' dans la liste déroulante.
Les colonnes 7 et 8 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 8: New Distributer

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 7 est vide.

Détails : Nom du fournisseur s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 7.
Les colonnes 7 et 8 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 9: Manufacturer

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 10 a été complétée).

Détails : Nom du fabricant. Si le fabricant de l'item est inconnu, il convient de sélectionner 'UNKNOWN' dans la liste déroulante.
Les colonnes 9 et 10 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 10: New Manufacturer:

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 9 n'a pas été complétée.

Détails : Nom du fabricant s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 9.
Les colonnes 9 et 10 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 11: Physical Item Model

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 12 a été complétée).

Détails : Nom du modèle de l'item. Si la valeur de la colonne 4 est un isotope, 'NOT APPLICABLE' peut être sélectionnée.
Les colonnes 11 et 12 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 12: New Physical Item Model

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 11 n'a pas été complétée.

Détails : Nom du modèle de l'item s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 11.
Les colonnes 11 et 12 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

Colonne 13: Construction Year

Format : année exprimée au format « YYYY ».

Statut : Souhaitable.

Détails : Année de fabrication de l'item. Si l'année est inconnue, une estimation est permise. p.e. 1990, 2000,...

Colonne 14: Physical_item_status

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire.

Détails :

IN USE	En service dans l'établissement
OUT OF USE	Hors service, mais toujours présent dans l'établissement
TAKEN OVER BY BELGIAN EXPLOITANT	Repris par un autre exploitant belge

LOST/THEFT	Perdu ou volé
SENT ABROAD	Transféré à l'étranger
EQUIPMENT DESTROYED	Définitivement hors service – uniquement pour les appareils/accélérateurs
EQUIPMENT TAKEN OVER BY MANUFACTURER/DISTRIBUTER	Repris par le fabricant ou le distributeur – uniquement pour les appareils/accélérateurs
SOURCE TO NIRAS	Source transmise à l'ONDRAF
SOURCE BELOW CLEARANCE LEVEL	Activité de la source en-dessous des niveaux de libération

Colonne 15: Destination NAME and ADDRESS (in case of transfer)

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Uniquement obligatoire si la colonne 14 correspond à une des valeurs suivantes :

- TAKEN OVER BY BELGIAN EXPLOITANT
- SENT ABROAD

Détails : Nom et adresse du repeneur.

Colonne 16: Last Control date PC

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire sauf si la valeur de la colonne 4 comporte une des valeurs suivantes :

- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : La date de la dernière visite de l'expert agréé en contrôle physique dans l'installation où se trouve l'item.

Colonne 17: P-number PC

Format : La lettre « P- » suivie de 7 chiffres : « P-1234567 ».

Statut : Souhaitable sauf si la valeur de la colonne 4 comporte une des valeurs suivantes :

- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : Le numéro P unique de l'expert agréé en contrôle physique qui a effectué la visite visée à la colonne 16. Ce numéro peut être obtenu auprès de l'expert qui peut le trouver dans la note de bas de page de son agrément personnel en tant qu'expert..

Format : Champ de saisie libre.

Colonne 49: Comment

Statut : Facultatif.

Détails : Possibilité d'indiquer un commentaire pour cet item (p.ex. référence interne d'un item, localisation, ...).

4.2. APPAREILS A RAYONNEMENT X

Colonne 18: X-ray Tension (kV):

Format : Nombre numérique (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Uniquement obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un « equipment ».

Détails : La tension maximale exprimée en kV à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette tension maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette tension de crête maximale.

Colonne 19: X-ray Current (mA):

Format : Nombre numérique (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Uniquement souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un « equipment ».

Détails : L'intensité maximale exprimée en mA à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette intensité maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette intensité maximale.

4.3. APPAREILS MEDICAUX A RAYONNEMENT X ET ACCELERATEURS MEDICAUX

Colonne 20: Date into service

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un accélérateur utilisé à des fins d'exposition médicale, un appareil RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes ou un isotope dont le conteneur est un appareil utilisé dans le cadre d'expositions médicales, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : Date de la première mise en service clinique. Si cette date n'est pas connue parce qu'il s'agit d'un appareil ancien utilisé depuis des années, la valeur « 01/01/1900 » doit être notée.

Colonne 21: Medical Installation

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un accélérateur utilisé à des fins d'exposition médicale, un appareil RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes ou un isotope dont le conteneur est un appareil utilisé dans le cadre d'expositions médicales, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : Le nom du service où l'appareil ou l'accélérateur est exploité ou détenu.

Colonne 22: RIS/CE

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 concerne un accélérateur utilisé à des fins d'exposition médicale, un appareil RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes ou un isotope dont le conteneur est un appareil utilisé dans le cadre d'expositions médicales, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET-camera »

- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : Le marquage RIS ou la norme CE.

Colonne 23: Tube Number 1

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes.

Détails : Le numéro du tube de l'appareil.

Colonne 24: Tube Number 2

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Facultatif

Détails : Le numéro du deuxième tube de l'appareil.

4.4. SOURCES SCÉLÉES

Colonne 25: Calibration Date (D)

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un isotope.

Détails : La première date à laquelle l'activité de la source scellée a été connue, de préférence la date d'étalonnage du fabricant.

Colonne 26: Calibration Activity A(D) [GBq]:

Format : Nombre (max. 6 chiffres après la virgule).

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un isotope.

Détails : L'activité (en GBq) de la source scellée à la date de la colonne 25.

Colonne 27: Source Capsule

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un isotope.

Détails : Identification de la capsule. Ce renseignement figure sur le certificat de la source scellée ou doit être obtenu auprès du fournisseur/fabricant.

Colonne 28: ISO-classification

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un isotope.

Détails : Classification ISO. Ce renseignement figure sur le certificat de la source scellée ou doit être obtenu auprès du fournisseur/fabricant.

Colonne 29: ANSI-classification

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un isotope.

Détails : Classification ANSI. Ce renseignement figure sur le certificat de la source ou doit être obtenu auprès du fournisseur/fabricant.

Colonne 30: SF-certificate

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un isotope.

Détails : La référence du certificat sous forme spéciale (le cas échéant).

Colonne 31: Container Number

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un isotope.

Détails : Un numéro unique, clair, physiquement visible et durablement apposé par le fabricant sur l'appareil/porte-source. Ce numéro est différent du numéro d'identification unique (colonne 3). En l'absence d'un numéro unique, il convient de mentionner « UNKNOWN » dans ce champ. Si la source scellée ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ».

Colonne 32: Container_Distributer

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un isotope, sauf si la colonne 33 a été complétée.

Détails : Le nom du fournisseur de l'appareil/porte-source.

Si la source ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ». Si le fournisseur est inconnu, le champ doit mentionner « UNKNOWN ».

Colonne 33: New Container_Distributer

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 32 n'a pas été complétée.

Détails : Le nom du fournisseur de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source, lorsque le fournisseur n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 32.

Colonne 34: Container_Manufacturer

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire, sauf si la colonne 35 a été complétée.

Détails : Le nom du fabricant de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source. Si la source ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ». Si le fabricant est inconnu, il convient de sélectionner « UNKNOWN ».

Colonne 35: New Container_Manufacturer

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée, et si la colonne 34 n'a pas été complétée.

Détails : Le nom du fabricant de l'appareil/porte-source, lorsque le fournisseur n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 34.

Colonne 36: Container_type

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un isotope, sauf si la colonne 37 a été complétée.

Détails : Marque et type de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source. Si la source scellée ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ». Si le type est inconnu, il convient de sélectionner « UNKNOWN ».

Colonne 37: New Container_type

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée, et si la colonne 36 n'a pas été complétée.

Détails : Marque et type de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source, lorsque la marque et le type n'apparaissent pas dans la liste déroulante de la colonne 36.

4.5. ACCELERATEURS

Colonne 38: Accelerator_mode 1

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : Type du faisceau de l'accélérateur.

Colonne 39: Accelerator Energy 1 [MeV]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'énergie maximale exprimée en MeV à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette énergie maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette énergie maximale.

Colonne 40: Acceleration Current 1 [mA]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'intensité maximale exprimée en mA à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette intensité maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette intensité maximale.

Colonne 41: Accelerator_mode 2

Format : Liste déroulante.

Statut : Facultatif si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : Le type de faisceau d'accélérateur, en plus du type indiqué dans la colonne 38, utilisé pour travailler avec l'accélérateur lorsqu'il fonctionne dans plus d'un mode avec celui-ci.

Colonne 42: Accelerator Energy 2 [MeV]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Facultatif si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'énergie maximale exprimée en MeV (en mode 2) à laquelle l'appareil peut fonctionner si plusieurs modes sont utilisés.

Colonne 43: Acceleration Current 2 [mA]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'intensité maximale (en mode 2) du faisceau de l'accélérateur exprimée en mA à laquelle l'appareil peut fonctionner si plusieurs modes sont utilisés.

4.6. RADIOPHYSIQUE MEDICALE

Colonne 44: Detector Type

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes.

Détails : Le type de détecteur dont est muni l'appareil. Si ce champ ne s'applique pas, il convient de sélectionner « NOT APPLICABLE ».

Colonne 45: Number of detectors

Format : Nombre entier.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est l'une des valeurs suivantes:

- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : Nombre de détecteurs dont est muni l'appareil. Si ce champ ne s'applique pas, il convient de mentionner « 0 ».

Colonne 46: Control date MRP/VET

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est l'une des valeurs suivantes :

- Un accélérateur utilisé à des fins d'exposition médicale ou vétérinaire
- Un appareil médical RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes
- Un appareil RX utilisé à des fins d'exposition vétérinaire
- un isotope dont le conteneur est un appareil utilisé dans le cadre d'expositions médicales
- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : La date du dernier contrôle de qualité complet réalisé par l'expert agréé en radiophysique médicale ou du dernier contrôle des critères minimaux pour un appareil/accélérateur utilisé à des fins d'exposition vétérinaire.

Colonne 47: MRP/VET_status

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne une des valeurs suivantes :

- Un accélérateur utilisé à des fins d'exposition médicale ou vétérinaire
- Un appareil médical RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes
- Un appareil RX utilisé à des fins d'exposition vétérinaire
- Un isotope dont le conteneur est un appareil utilisé dans le cadre d'expositions médicales
- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : La conclusion du contrôle mentionnée dans la colonne 46. Les options possibles sont les suivantes :

- Conclusion Unknown: le résultat des tests n'est pas encore connu de la personne ou de l'organisme agréé de contrôle physique qui est chargé de la transmission des données à l'AFCN. Le but est évidemment que cette option soit remplacée par le résultat des tests dans les meilleurs délais (« Conform » / « Conform under conditions » / « Non conform »).
- conform: les résultats de tous les tests exécutés étaient entièrement conformes par rapport aux normes considérées et par conséquent toutes les fonctionnalités peuvent être utilisées sans restriction.
- conform under conditions: les résultats des tests exécutés n'étaient pas tous entièrement conformes par rapport aux normes considérées. Ces conditions peuvent impliquer que certaines fonctionnalités de l'appareil ne peuvent (temporairement) plus être utilisées et/ou que certaines non-conformités doivent être résolues dans un délai déterminé par l'expert, et que l'appareil peut encore être utilisé, moyennant le respect de ces conditions.
- non conform: cet appareil ne peut (temporairement) plus être utilisé.
- No check necessary: l'appareil est une des valeurs suivantes et il n'est pas utilisé à des fins d'exposition médicale, d'imagerie non médicale de personnes ou d'exposition vétérinaire :
 - « PET-Camera »
 - « SPECT-camera »
 - « Gammacamera »
 - « Gammaprobe »
 - « Activitymeter »

Colonne 48: P-number MRP

Format : La lettre « P- » suivie de 7 chiffres : « P-1234567 ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un accélérateur utilisé à des fins d'exposition médicale, un appareil médical RX utilisé à des fins d'exposition médicale ou d'imagerie non médicale de personnes ou un isotope dont le conteneur est un appareil utilisé dans le cadre d'expositions médicales, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET-camera »
- « SPECT-camera »
- « Gammacamera »
- « Gammaprobe »
- « Activitymeter »

Détails : Le numéro P unique de l'expert agréé en radiophysique médicale, responsable du contrôle visé à la colonne 47. Ce numéro peut être obtenu auprès de l'expert qui peut le trouver dans la note de bas de page de son agrément personnel en tant qu'expert. Dans le cas d'un accélérateur/appareil utilisé à des fins d'exposition vétérinaire, il convient de sélectionner « N/A ». Si ce champ ne s'applique pas (appareil vétérinaire), il convient de mentionner « N/A ».